



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE
FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE
PARTAGE DES AVANTAGES**

Rome (Italie), 10-12 octobre 2018

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET
CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE**

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail) a été créé en application de la résolution 2/2013 et a été chargé d'élaborer une série de mesures visant à: 1) augmenter les versements et contributions des utilisateurs au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, de manière durable et prévisible à long terme; et 2) améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Système multilatéral) au moyen de mesures supplémentaires.

2. L'Organe directeur, à sa septième session, a prorogé le mandat du Groupe de travail jusqu'à la fin de l'exercice 2018-2019 et a demandé au Groupe de travail, avec le concours du Secrétaire: 1) de formuler une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral; 2) de réviser l'Accord type de transfert de matériel, sur la base du rapport du Groupe de travail spécial présenté à la septième session de l'Organe directeur; 3) d'élaborer des critères et des options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral; 4) d'adresser à l'Organe directeur des recommandations sur toute autre question pertinente; et 5) de continuer à assurer une liaison étroite avec le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

3. La huitième réunion du Groupe de travail se tiendra au Siège de la FAO (Salle de l'Iraq), à Rome (Italie), du 10 au 12 octobre 2018. Des dispositions ont été prises afin que les délégués et les parties prenantes puissent tenir des consultations régionales et interrégionales le mardi 9 octobre 2018.

4. La séance d'ouverture aura lieu le mercredi 10 octobre 2018, à 9 h 30.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

POINT 2. ÉLECTION DES COPRÉSIDENTS

5. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail est invité à rappeler que M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas) a été élu nouveau coprésident du Groupe de travail par voie électronique, suite à sa candidature présentée par la région Europe.

6. Il est aussi invité à exprimer ses remerciements à M. Bert Visser, ancien coprésident du Groupe de travail, qui a pris sa retraite durant la septième session de l'Organe directeur.

POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

7. Le présent document est la version annotée du projet d'ordre du jour provisoire (IT/OWG-EFMLS-8/18/1 – *Draft Provisional Agenda*), accompagnée d'un projet de calendrier indicatif. Il est présenté au Groupe de travail pour examen, afin que celui-ci adopte l'ordre du jour de la présente réunion et organise ses travaux.

8. On trouvera la liste des documents dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.1 – *List of Documents*. Tous les documents sont disponibles sur le site web du Traité, à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1099126/>.

POINT 4. RÉVISION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL DANS LE CADRE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

9. L'Organe directeur, par la résolution 2/2017, a demandé au Groupe de travail de poursuivre la révision de l'Accord type de transfert de matériel en se basant sur le rapport que celui-ci avait présenté à la septième session de l'Organe directeur. Ce rapport contenait le *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel: proposition élaborée par le Groupe de travail*, tel qu'établi par le Groupe de travail à sa sixième réunion, et une *Liste de propositions présentées par des membres du Groupe de travail en vue de la révision de l'Accord type de transfert de matériel, qui n'ont pas été examinées par le Groupe de travail à sa sixième réunion et sur lesquelles celui-ci ne s'est pas prononcé*,¹ qui figurent dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/3 – *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel: proposition élaborée par le Groupe de travail*.

10. Lors de la révision de l'Accord type de transfert de matériel, l'Organe directeur a demandé au Groupe de travail de prendre notamment en compte le Récapitulatif des coprésidents suite à la septième session de l'organe directeur, qui comprend la proposition des coprésidents relative à un texte commun pour l'Accord type révisé de transfert de matériel. La *Proposition des coprésidents relative à un texte commun pour l'Accord type révisé de transfert de matériel* figure dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3, le *Récapitulatif des coprésidents suite à la septième session de l'organe directeur* dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.4. Ces deux documents sont présentés aux groupes de travail dans toutes les langues.

11. Les coprésidents ont demandé au Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques de donner une définition du terme «ventes», qui pourrait être intégrée dans le projet d'Accord type révisé de transfert de matériel proposé par le Groupe de travail (comme il figure dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/3). L'avis juridique du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques sur ce point figure dans les conclusions du rapport de sa

¹ IT/GB-7/17/7 – *Rapport de la septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral*.

troisième réunion (IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.5 – *Report of the Standing Group of Legal Experts: Outcomes of the third meeting*).

12. Les contributions des parties contractantes et des groupes de parties prenantes sont présentées dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6. Un bref aperçu d'autres documents et instruments que le Groupe de travail a examinés au cours de ses réunions précédentes et qui pourraient être utiles aux fins de la révision de l'Accord type de transfert de matériel est proposé dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7 – *Resources Available to the Working Group*.

13. Le document IT/OWG-EFMLS-8/18/4 – *Enhancing the Functioning of the Multilateral System: Note by the Co-chairs* porte sur l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral et présente un certain nombre de suggestions des coprésidents à l'intention du Groupe de travail sur la manière de réviser l'Accord type de transfert de matériel et sur la façon dont ils entendent organiser les débats sur l'Accord type révisé de transfert de matériel pendant la réunion.

POINT 5. ÉLABORATION DE CRITÈRES ET D'OPTIONS EN VUE D'UNE ÉVENTUELLE ADAPTATION DE LA COUVERTURE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

14. Dans le rapport qu'il a présenté à la septième session de l'Organe directeur, le Groupe de travail a insisté sur la nécessité de déterminer quelle modalité permettrait de donner effet à un éventuel élargissement du champ couvert par le Système multilatéral de la manière la plus efficace, claire, simple et rapide possible².

15. L'Organe directeur a demandé au Groupe de travail d'élaborer des critères et des options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral, en prenant en compte, entre autres, les propositions présentées lors de la septième session de l'Organe directeur (Résolution 2/2017).

16. Le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.5 – *Report of the Standing Group of Legal Experts: Outcomes of the third meeting* (Rapport du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques: conclusions de la troisième réunion) présente un avis juridique du Groupe permanent sur un projet de modification de l'appendice I proposé par les coprésidents.

17. Les contributions des Parties contractantes et des groupes de parties prenantes sont présentées dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6. Un bref aperçu d'autres documents et instruments que le Groupe de travail a examinés au cours de ses réunions précédentes et qui pourraient être utiles aux fins de l'examen des critères et options pour une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral est proposé dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7 – *Resources Available to the Working Group*.

18. Les coprésidents, dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/4 – *Enhancing the Functioning of the Multilateral System: Note by the Co-chairs*, donnent un aperçu des différentes propositions formulées jusqu'ici pour adapter la couverture du Système multilatéral et indiquent la manière dont ils souhaitent structurer les discussions lors de la présente réunion ainsi que les travaux préparatoires à envisager en vue de la neuvième réunion du Groupe de travail.

² IT/GB-7/17/7, *Rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral*, paragraphe 8.

POINT 6. FORMULATION D'UNE PROPOSITION DE PLAN DE CROISSANCE AUX FINS DE L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

19. Dans sa Résolution 2/2017, l'Organe directeur a demandé au Groupe de travail de formuler une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral en tenant compte, s'il y a lieu, de l'annexe 1 à la Résolution, qui propose un projet de Plan de croissance rédigé par les coprésidents.

20. Les contributions des Parties contractantes et des groupes de parties prenantes sont présentées dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6. Un bref aperçu d'autres documents et instruments que le Groupe de travail a examinés au cours de ses réunions précédentes et qui pourraient être utiles aux fins de l'élaboration d'une proposition de Plan de croissance est proposé dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7 – *Resources Available to the Working Group*.

21. Les coprésidents, dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/4 – *Enhancing the Functioning of the Multilateral System: Note by the Co-chairs*, examinent les finalités possibles du Plan de croissance et formulent une proposition quant à la manière dont le Groupe de travail pourrait souhaiter poursuivre l'élaboration du Plan de croissance en vue d'un examen par l'Organe directeur.

POINT 7. LIAISON AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET LA MOBILISATION DE RESSOURCES

22. Dans sa Résolution 2/2017, l'Organe directeur a notamment invité le Groupe de travail à continuer à assurer une liaison étroite avec le Comité consultatif ad hoc sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources aux fins du réexamen de la Stratégie de financement, y compris en ce qui concerne la tâche de mobilisation de ressources, notamment financières, au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les coprésidents du Comité présenteront au Groupe de travail un bref compte rendu des travaux du Comité, en particulier concernant les progrès accomplis dans la définition des objectifs pour la Stratégie de financement et le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le Groupe de travail sera ensuite invité à examiner les modalités pratiques qui permettraient d'assurer une liaison permanente avec le Comité ainsi que l'appui que le Secrétaire pourrait apporter à cet égard.

POINT 8. PRÉPARATION DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail est invité à convenir des éventuels travaux supplémentaires qu'il souhaiterait voir réaliser en prévision de sa neuvième réunion. Les coprésidents présenteront les différentes activités qu'il faudrait mettre en œuvre d'ici à la prochaine réunion du Groupe de travail, comme indiqué dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/4 – *Enhancing the Functioning of the Multilateral System: Note by the Co-chairs*. Plus particulièrement, le Groupe de travail souhaitera peut-être fournir des indications aux coprésidents en ce qui concerne tout document supplémentaire qu'il conviendrait d'élaborer en vue de sa neuvième réunion. En outre, le Groupe de travail devra étudier les modalités qui permettraient de poursuivre les consultations informelles afin de préparer le terrain et devra fournir des indications à cet égard.

POINT 9. QUESTIONS DIVERSES

25. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher sur toute autre question pertinente dont ses membres pourraient demander l'examen.

POINT 10. ADOPTION DU RAPPORT

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail est invité à examiner et à adopter le rapport de la présente réunion.

27. Comme convenu par le Groupe de travail et conformément aux modalités suivies lors des réunions précédentes, le projet de rapport sera disponible en anglais seulement. Toutefois, le service d'interprétation dans les autres langues sera assuré au cours de la session d'adoption du rapport. De cette manière, la dernière journée sera optimisée puisqu'il ne sera pas nécessaire de prévoir un temps de battement pour la traduction.

*Annexe***CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE**

Mercredi 10 octobre 2018			
Matin			
9 h 30- 12 h 30	1	Ouverture de la réunion	Résolution 2/2017 Résolution 2/2013
	2	Élection des coprésidents	Résolution 2/2013
	3	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	IT/OWG-EFMLS-8/18/1 IT/OWG-EFMLS-8/18/2 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.1 Résolution 2/2017
	7	Liaison avec le Comité consultatif ad hoc sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-8/18/2
Mercredi 10 octobre 2018			
Après-midi			
14 heures- 17 heures	4	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-8/18/3 IT/OWG-EFMLS-8/18/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.5 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7
Jeudi 11 octobre 2018			
Matin			
9 h 30- 12 h 30	4 (suite)	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (suite)	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-8/18/3 IT/OWG-EFMLS-8/18/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.4

			IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.5 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7
Jeudi 11 octobre 2018			
Après-midi			
14 heures- 17 heures	5	Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-8/18/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.5 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7
Vendredi 12 octobre 2018			
Matin			
9 h 30- 12 h 30	6	Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-8/18/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7
	8	Préparation de la neuvième réunion du Groupe de travail	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-8/18/3 IT/OWG-EFMLS-8/18/4
	9	Questions diverses	
Vendredi 12 octobre 2018			
Après-midi			
14 heures- 17 heures	10	Adoption du rapport	